



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commerçants et professions libérales : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 23316

Texte de la question

M. Serge Grouard attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation au regard des droits à la retraite des conjoints de professionnels libéraux et des commerçants qui participent bien souvent à leur vie professionnelle, sans pour autant percevoir une rémunération. Aussi il lui demande s'il peut être envisagé un mécanisme de validation ou de rachat des années de travail des conjoints afin de pouvoir bénéficier d'une retraite entière.

Données clés

Auteur : [M. Serge Grouard](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23316

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2003, page 6147